

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Master Maintenance Aéronautique

Pour les 1ères et 2èmes années du Master Maintenance Aéronautique, et pour tous les parcours :

- **Ingénierie et maintenance aéronautique avionique**
- **Ingénierie et maintenance aéronautique structure**
- **Ingénierie des structures composites**
- **Ingénierie des systèmes embarqués**
- **Support client pour l'aéronautique**

Il y a une note éliminatoire dont le seuil est de 7/20 sur toutes les UE sauf pour les UE :

- 4TNS903U « Résistance et dynamique des structures » du parcours Ingénierie et maintenance aéronautique structure
- 4TNV903U « Automatique pour les systèmes aéronautiques » du parcours Ingénierie et maintenance aéronautique avionique

dont le seuil éliminatoire est à 10/20.

Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Pour valider une année, les étudiants doivent obtenir indépendamment une note supérieure à 10/20 à chacun des deux semestres et n'avoir aucune note éliminatoire.